

Grandir

Le magazine d'ACTION ENFANCE
N° 120 / Décembre 2023

ensemble

suivez-nous

Et partagez notre actualité
et nos engagements
sur Facebook, Twitter
et Instagram



**Une passion
pour la nature
et les animaux**

P. 3

**Placement :
la relation avec les parents** P. 4

sommaire

03 —

C'est mon histoire

Une passion pour la nature et les animaux

04 —

Dossier

Impliquer les parents dans l'intérêt de l'enfant

08 —

La Fondation en actions

Retrouvez les projets et les partenariats d'ACTION ENFANCE

11 —

Au cœur des territoires

Zoom sur les Villages d'Enfants et d'Adolescents du Loiret

12 —

Situation éducative

La joie de se retrouver

13 —

La Fondation et vous

L'actualité de votre générosité

14 —

Comment ça marche ?

La relation avec les parents chez ACTION ENFANCE

édito



PIERRE LECOMTE,
PRÉSIDENT
DE LA FONDATION
ACTION ENFANCE

On ne se construit bien qu'en prenant en compte son histoire familiale

Nous avons tous une histoire. Les enfants qui grandissent dans nos Villages d'Enfants et d'Adolescents sont accueillis avec l'histoire qui les a vus naître, celle de leur famille et de leurs parents. Afin de donner à chacun les meilleures chances de devenir un adulte épanoui et intégré dans la société, les éducateurs/familiaux s'emploient à faire vivre les liens familiaux quand ils ne sont pas contraires à l'intérêt de l'enfant. Il en va de son équilibre affectif et de la construction de son identité.

Les modalités de la relation avec les parents des enfants qui nous sont confiés sont précisées par le juge dans l'ordonnance de placement. Elles sont évolutives et peuvent aller, selon les situations, de l'appel téléphonique à des séjours au domicile des parents, voire à un placement à domicile (PEAD), dispositif d'accompagnement éducatif que nous avons mis en place à la demande de quatre Conseils départementaux. Des espaces de rencontres parents-enfants, intégrés ou extérieurs aux Villages, sont également prévus par la Fondation pour faciliter les visites parentales.

Les équipes éducatives, pour le bien de l'enfant, veillent à respecter les droits de ses parents et à lui parler d'eux en des termes positifs, sans masquer pour autant les difficultés. Car on ne se construit bien qu'en connaissant son histoire. Or c'est ce que nous souhaitons, pour tous les enfants et jeunes gens que nous accueillons.

Cet été, nous avons eu le plaisir de remporter deux nouveaux appels à projets pour la construction d'un troisième Village d'Enfants et d'Adolescents dans le Loiret (voir p. 11) et de deux Villages dans le Jura. Ce qui permettra d'accueillir 114 frères et sœurs confiés par l'Aide sociale à l'enfance de ces Départements. Un développement rendu possible grâce à la confiance des Conseils départementaux et à votre générosité fidèle dont nous vous sommes reconnaissants.

Je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'aux enfants et aux équipes de nos Villages, de très belles fêtes de fin d'année. ☺



Grandir ensemble — 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris / Tél. : 01 53 89 12 34.
Directeur de la publication : Pierre Lecomte. **Rédactrice en chef** : Isabelle Guénot.
Rédaction : Isabelle Guénot, Véronique Imbault, Marie Blondel, Dominique Ortin-Meaux.
Crédits photos : ACTION ENFANCE, Hachem El Yamani, Gettyimages, Denys kurbatov, X. Renaud, DR.
Infographie : Lorenzo Timon. **Conception graphique et réalisation** : Lonsdale.
Impression : Imprimerie La Galiote-Prenant. Imprimé sur Condat 90 g.
Dépôt légal : 4^e trimestre 2023. **ISSN** : 1624 4540.

Pour des raisons de confidentialité, nous avons modifié les photos et les prénoms des enfants de nos articles.



ACTION ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Pierre Lecomte
Vice-présidente : Béatrice Kressmann
Treasorier : Alain David
Secrétaire : Bruno Giraud

ADMINISTRATEURS

Catherine Boiteux-Pelletier,
Claire Carbonaro-Martin, Christel Hennion,
Marie-Emmanuelle Hochereau,
Guillaume Jehanne, Sandrine Johnson,
Jean-Xavier Lalo, Bruno Rime

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Danièle Polvé-Montmasson

Suzanne Masson :
fondatrice d'ACTION ENFANCE
Fondation Mouvement
pour les Villages d'Enfants
Bernard Descamps : cofondateur

28, rue de Lisbonne
75008 Paris
Tél. : 01 53 89 12 34
Fax : 01 53 89 12 35
CCP 17115-61 Y Paris
www.actionenfance.org



ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du Don en Confiance
qui lui a renouvelé son agrément en date du 11 mai 2023 : www.donenconfiance.org

Une passion pour la nature et les animaux



Sept années au Village d'Amboise ont révélé chez Camille une véritable passion pour la nature et les animaux. Tout son projet de vie est structuré autour de cet axe, étayé par de bonnes études et une solide envie de partager sa passion.

Camille a 12 ans lorsqu'elle rejoint ses deux petites sœurs au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise après un placement d'urgence de quelques mois en famille d'accueil. De ces sept années passées à la Fondation qui ont certainement décidé de son avenir, elle ne conserve que de bons souvenirs. « Au début, je faisais énormément de bêtises. En particulier, j'aimais bien aller embêter Hervé, le monsieur qui s'occupait de la ferme du Village. Un matin, Françoise, mon éducatrice familiale, m'a dit : "Suis-moi, on va à la ferme". Sur place, elle m'a demandé d'expliquer mes bêtises et de présenter mes excuses à Hervé. En réparation, je devais m'occuper d'un enclos pendant toute une journée. Je l'ai fait et ça m'a plu. Au point que j'y allais ensuite avec plaisir. Par la suite, le week-end ou lorsqu'il était en vacances, Hervé me confiait les clés. Il me faisait confiance et cela m'a beaucoup aidée, ce temps passé auprès des animaux. »

Camille est très reconnaissante envers son éducatrice familiale qui l'a aidée à développer son autonomie. Autre anecdote, alors qu'elle devait trouver un stage, Françoise lui a remis un carnet d'adresses en l'encourageant à contacter les gens. « Si elle ne m'avait pas poussée comme cela, je ne serais pas capable de faire ce que je fais aujourd'hui ! »

SON PROJET : CRÉER UNE ASSOCIATION AUTOUR DE LA NATURE

— Sa passion naissante pour la nature et les animaux mais aussi son talent pour organiser des animations, comme des soirées à thème ou des chasses aux trésors, se sont révélés au Village. Ils constituent aujourd'hui un socle solide pour la jeune femme de 26 ans qui a débuté cette année une formation en alternance à la mairie de Pau pour obtenir un BTS Éducation à l'environnement et au développement durable. Camille, qui dit « ne pas être scolaire », prépare ainsi son deuxième BTS après celui en Gestion et protection de la nature obtenu il y a quelques années. « Avec ce second diplôme, je pourrai créer mon association pour partager avec les enfants ma passion de la nature, leur trans-

mettre ce que je connais de l'observation des empreintes, des chants d'oiseaux, de la protection des animaux. » Une vocation et un projet de vie très clairs, qui se sont dessinés dès son adolescence.

UN AVENIR AU PAYS BASQUE

— Pour financer ses études, son appartement et sa vie quotidienne, Camille a pu compter sur un contrat jeunes majeurs pendant une année, sur une bourse mais surtout sur son courage et son travail. Lorsqu'elle était étudiante, elle a travaillé pour l'association SOS martinets à Amboise. Elle a fait ensuite un stage en aquaculture au Pays basque, région qu'elle a choisie pour se rapprocher de sa grand-mère. Après son premier BTS, elle a travaillé dans une grande enseigne de jardinage à Pau. Mais le côté commercial ne correspondait pas du tout à sa vision de l'environnement.

Ces trois dernières années, Camille était animatrice dans un centre de loisirs de Pau. Une fonction qui lui a beaucoup plu. Cela lui a permis de sensibiliser les enfants à la nature mais aussi de mieux appréhender ce que veut dire travailler avec des enfants, aux histoires pas toujours faciles. « J'ai beaucoup appris. Je me rends compte à quel point le métier d'éducatrice est difficile. Que ce soit par rapport à l'attachement, à la distance par rapport aux familles, au fait que l'on n'a pas le droit de dire ce que l'on pense de certains actes des parents... Mais cela me conforte aussi dans mon projet. » Tous nos vœux l'accompagnent. ✕

« Je veux travailler dans l'animation pour transmettre aux enfants ce que je sais de la nature. » —

Camille en 4 dates

- 2009 — arrivée au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise.
- 2015 — en contrat jeunes majeurs, Camille prépare son BTS Gestion et protection de la nature.
- 2020 — animatrice de centre de loisirs à Pau.
- 2023 — préparation d'un BTS Éducation à l'environnement et au développement durable en alternance à la mairie de Pau.





LE CONTEXTE

► Le travail avec les parents des enfants accueillis en Protection de l'enfance s'articule selon deux axes principaux :

- les actions permettant la participation des parents à certains aspects de la vie quotidienne de leurs enfants ;
- les actions visant à soutenir et renforcer les compétences parentales.

Au travers de ses différents dispositifs d'accueil – Village d'Enfants et d'Adolescents, espaces parents-enfants, placement éducatif à domicile – ACTION ENFANCE ajuste son accompagnement aux besoins de chaque enfant, dans le respect des décisions du juge.

Impliquer les parents dans l'intérêt de l'enfant

La Protection de l'enfance vise à garantir les besoins fondamentaux de l'enfant, notamment en le protégeant de parents insécurisants, défaillants, voire violents. Quelle place doit-on accorder aux parents d'enfants placés ? Dans quel cadre et dans quels buts entretenir le lien ? Ces questions impliquent d'accompagner ce lien s'il est dans l'intérêt de l'enfant et d'aider chacun des parents à en comprendre l'enjeu et la manière de le vivre. C'est, pour ACTION ENFANCE, un axe de travail fondamental.

COMPRENDRE.

Pourquoi et comment entretenir le lien entre les enfants confiés à la Protection de l'enfance et leurs parents ? Il existe certainement autant de réponses que de situations. Mais pour les équipes de la Fondation, la question n'est jamais éludée. Comme le précise Claire Carbonaro, administratrice d'ACTION ENFANCE et juge des enfants au tribunal d'Auxerre entre 2000 et 2005 : « *Quand la décision de placement est prise, il est essentiel du point de vue du juge que les parents y soient favorables afin que les enfants puissent s'installer dans nos Villages sans se penser déloyaux envers eux. Cela peut nécessiter un travail spécifique avec les parents pour qu'ils comprennent le sens et l'utilité de ce placement.* »

CE QUE PENSENT LES PARENTS



86 %

comprennent pourquoi leurs enfants sont accueillis en Villages d'Enfants et d'Adolescents



68 %

estiment être régulièrement informés par les éducatrices/teurs de la vie quotidienne de leurs enfants



70 %

estiment être souvent ou toujours associés aux décisions concernant leurs enfants

Source : questionnaire adressé aux parents dans le cadre d'une enquête de satisfaction réalisée dans sept Villages d'Enfants et d'Adolescents / ACTION ENFANCE - 2023 - 50 réponses

Que la mesure s'annonce de courte durée ou préfigure un placement long, selon les motifs du placement, la nature des relations préexistantes ou encore en fonction de la santé mentale des parents, du degré d'acceptation du placement par les parents, la manière et les possibilités de travailler avec eux seront très différentes. « En tant que Fondation qui prend en compte les besoins fondamentaux des enfants, notre rôle est d'aider à identifier le lien, à le qualifier et, si possible, à l'évaluer et l'entretenir », souligne Corinne Guidat, directrice Innovation, Appui et Qualité d'ACTION ENFANCE.

DES PARENTS QUI COOPÈRENT

— Un grand nombre de parents bénéficient d'un droit de visite et/ou d'hébergement, ou l'obtiennent progressivement. « Dans l'ordonnance de placement, des objectifs sont assignés aux parents. Un suivi psychologique peut être prescrit, par exemple. Mais si le juge estime que les parents peuvent être en contact avec leur enfant, il nous appartient de rendre cela possible », explique Faride, éducateur familial au Village d'Enfants et d'Adolescents de Bréviandes, où un pôle famille a été constitué. Les chefs de service organisent des rendez-vous mensuels avec chaque parent, tandis que la relation quotidienne est assurée par les éducatrices/teurs familiaux. « Pierre est au Village depuis neuf ans et nous travaillons en bonne intelligence avec sa mère. Même si je sais que nous avons son accord de principe pour l'inscrire à une activité ou pour l'emmener chez le coiffeur, je lui pose chaque fois la question de manière explicite. Si Pierre a un rendez-vous, elle essaie de se rendre disponible. Sinon, nous lui adressons un compte-rendu. Elle n'est pas capable de s'occuper de son fils au quotidien mais se montre très impliquée et c'est notre

souhait qu'elle le reste », témoigne l'éducateur familial.

La situation n'est pas toujours aussi favorable. Certains parents disent systématiquement non à ce que les équipes essaient de mettre en œuvre. « Au départ, et surtout si le placement n'est pas accepté par les parents, ce travail est plus difficile à mettre en place. Il faut parfois du temps pour s'approprier », poursuit Corinne Guidat qui constate que, dans la majorité des cas, les parents coopèrent. Affirmer la place de la famille, dès le processus d'admission au Village d'Enfants et d'Adolescents, est une bonne pratique. « On gagne un temps fou dans la prise en charge d'un enfant lorsque

ses parents nous parlent de ses habitudes sur le plan alimentaire, du sommeil, de la scolarité, de la religion, de l'hygiène », estime-t-elle. De même, l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant devrait être un moment privilégié pour associer les parents, qui peuvent donner leur avis et dire les ressources qu'ils mobiliseront de leur côté.

ENTREtenir LE LIEN TANT QU'IL EST BÉNÉFIQUE POUR L'ENFANT

— Face aux difficultés qu'ont certains parents à se déplacer, pour des raisons pratiques ou économiques, les éducatrices/teurs familiaux n'hésitent pas à aller →



« Des liens dans l'intérêt de l'enfant » —

CLAIRE CARBONARO,
PRÉSIDENTE DE CHAMBRE
À LA COUR D'APPEL
DE PARIS, ANCIENNE JUGE
DES ENFANTS, ADMINISTRATRICE
D'ACTION ENFANCE,
MEMBRE DE LA COMMISSION
ÉDUCATIVE ET SOCIALE

« Sauf danger extrême, les liens doivent être maintenus entre les parents et les enfants placés. La loi le prévoit et la Fondation ACTION ENFANCE est attachée à ce qu'elle soit respectée. Les relations avec les parents relevaient autrefois de la compétence de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Dans de nombreux Départements, faute de moyens, les structures de placement – telles que les Villages d'Enfants et d'Adolescents – sont amenées à prendre en charge le lien avec les parents. Cela complexifie le travail des équipes éducatives. Il n'est pas simple de conserver la confiance des enfants et des parents tout en affirmant sa place d'éducatrice/teur familial. Pour fluidifier les relations, il est impératif que le juge définisse très précisément les droits de visite et d'hébergement et qu'il tranche dans le cas où le Village lui fait part de difficultés. Des dispositifs tels que l'ERPE* ou la MAPES** sont très intéressants, car ce sont des espaces différents du Village.

Le placement a pour but de permettre aux enfants de grandir plus sereinement et aux parents de progresser dans leur éducation et leurs compétences. C'est tout l'enjeu des droits de visite et d'hébergement et des ordonnances rendues périodiquement en fonction de la manière dont les uns et les autres évoluent.

Le fil conducteur est toujours l'intérêt de l'enfant. » ❁

* Espace de rencontre parents-enfants. ** Maison d'accueil parents-enfants séparés.

→ les chercher à leur domicile ou à les retrouver à la gare la plus proche. Au quotidien, cela représente beaucoup d'organisation pour être facilitateurs de la relation. « *Aller ensemble aux rencontres parents/professeurs, c'est, pour des parents qui ont pu être en échec scolaire, un véritable soutien. Les équipes éducatives font cela très bien. Mais il ne faut pas oublier la responsabilité des parents sur ce point : c'est à eux de dire ce dont ils ont besoin. Ce n'est pas acquis* », relève Pascal Tual, psychologue au Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amboise. Les droits de visite et d'hébergement accordés par le juge sont évolutifs. Ils doivent aider les parents à exercer leur parentalité mais toujours dans l'intérêt de l'enfant. Cameron et son frère voient leur père deux ou trois fois par mois dans le cadre d'une visite encadrée. Avant le placement, ce dernier s'occupait peu de ses enfants. À présent, il semble vouloir investir ce rôle. « *L'attente entre deux visites, c'est dur* », dit ce père qui aimerait récupérer ses fils un jour. Avant la visite, le petit garçon avait préparé un cadeau. « *Maman et Papa me manquent* », dit-il. Parfois, les relations ne sont que téléphoniques, en présence d'un éducateur qui aide à créer ces échanges. « *Parmi les enfants accueillis dans les Villages, nous comptons chaque année 16 % de retours en famille (167 enfants pour 1 030 accueillis en 2022), ce qui représente la moitié des motifs de départ. Dans ces situations, un accompagne-*



ment soutenant de la famille s'impose. Un tel retour se prépare. Mais, parfois, le travail avec la famille consiste à essayer de faire comprendre à l'enfant qui sont ses parents, ce qui les unit ou pas, comment il peut compter sur eux ou pas », souligne Corinne Guidat. Parfois le travail s'arrêtera là.

DES DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX VISITES

La plupart des Villages d'Enfants et d'Adolescents mettent à disposition des lieux au sein même des établissements pour que les droits de visite puissent s'exercer dans les

meilleures conditions. Parfois équipés d'une cuisine, ces espaces permettent même aux familles de partager un repas, avec ou sans la présence d'un/e éducateur/trice. La Fondation a également des dispositifs d'accueil dédiés au lien parents-enfants qui permettent des moments de partage accompagnés ou médiatisés, tels la Maison d'accueil parents-enfants séparés (MAPES) à Melun ou l'Espace de rencontre parents-enfants (ERPE) à Amboise. Ouvert depuis plus de 15 ans, l'ERPE a comptabilisé quelque 750 visites en 2022. Il dispose de deux salles de visite. La petite, assez cosy, est plutôt destinée aux jeunes enfants, avec du mobilier, des jeux et jouets adaptés à leur âge. L'autre, prévue pour l'accueil de familles plus nombreuses, est meublée d'un salon, d'une table de salle à manger et propose des jeux de société. Une grande cuisine, dans laquelle il est également possible de prendre un repas, complète cet espace. La cour a été réaménagée pour offrir un coin de verdure et une terrasse. « *Notre mission première est de*



« **Les besoins de l'enfant sont notre préoccupation première** » —

PASCAL TUAL ET ANNE-LAURE MARATRAY,
PSYCHOLOGUES AU VILLAGE D'ENFANTS
ET D'ADOLESCENTS D'AMBOISE

Pour un enfant dont les parents n'ont pas de droits de visite ni d'hébergement, la manière d'entretenir le lien sera fondamentalement différente selon que ses parents ont des troubles psychiatriques qui les empêchent momentanément d'avoir des interactions avec leur enfant ou s'il y a eu maltraitance, violence ou inceste. Il peut être nécessaire de maintenir un lien symbolique, mais cela peut aussi être nocif et provoquer des récurrences dramatiques. Si les liens sont pathologiques, il faut le cas échéant en préserver l'enfant. Ou encore, si les parents se désintéressent de leur enfant. Prenons le cas d'un père qui a un droit de visite encadré, mais ne vient pas neuf fois sur dix. Faut-il à toutes fins maintenir cette promesse et faire revivre à l'enfant son abandon ? D'autres fois, les parents sont capables de s'occuper de leur enfant un ou deux jours par mois, et cela peut être intéressant de maintenir le lien, ne serait-ce que pour conserver un ancrage à l'avenir.

Il faut apporter des nuances, car cela dépend beaucoup de la manière dont les parents ont envie de faire vivre ce lien. Et cela dépend, surtout, de l'intérêt de l'enfant, de ce qui est bénéfique pour lui, dans sa reconstruction. Nous sommes bien en présence du cas par cas, du un par un. ☺

« **Quand la situation familiale le permet et qu'il n'y a pas de fort danger, nous devons prendre en compte les compétences des parents, et adapter notre travail avec eux pour construire un accompagnement positif, dans l'intérêt des enfants.** » —



CORINNE GUIDAT, DIRECTRICE
INNOVATION, APPUI ET QUALITÉ
D'ACTION ENFANCE



« Avec le PEAD, nous sommes dans une logique de parcours. Nous travaillons étroitement avec les Villages d'Amboise et de Pocé, d'où proviennent les enfants ou vers lesquels ils seront orientés si la situation s'aggrave. » —

STÉPHANIE PORTMANN, CHEF DE SERVICE PEAD ET ERPE EN INDRE-ET-LOIRE, ENTRE 2020 ET 2023.

permettre la rencontre entre parents et enfants dans un lieu neutre et sécurisé, afin de rétablir, entretenir ou renforcer le lien. Nous pouvons avoir une fonction "régulatrice", lorsque les propos ou les gestes ne sont pas appropriés, explique Chloé Donval, éducatrice à l'ERPE, médiatrice familiale de formation. Ensuite, notre rôle est de mettre les familles au travail, de travailler sur les compétences familiales – et c'est certainement cela le plus difficile. Cela dépend totalement de la volonté mais aussi des capacités psychiques et émotionnelles de chacun. » Parfois, une année d'accompagnement par l'ERPE suffit pour envisager un placement éducatif à domicile (PEAD), parfois au bout de dix ans, la situation ne sera toujours pas débloquée. « Nous collaborons étroitement avec les équipes d'Amboise et de Pocé-sur-Cisse, mais nous apportons un regard différent. Notre travail avec les parents est plus précis. Nos bilans de fin de mesure, distincts de ceux centrés sur l'évolution des enfants, valorisent les avancées concernant les liens parents-enfants et peuvent se traduire par des demandes d'évolution des droits parentaux. »

PEAD : FAIRE ÉQUIPE AVEC LA FAMILLE

La confiance, ingrédient indispensable du travail avec les parents, est au cœur du Placement éducatif à domicile (PEAD). « Le PEAD est la mesure d'assistance éducative la plus encadrée avant le placement en institution. L'enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance demeure chez ses parents et ce sont les éducatrices/teurs qui se déplacent à domicile. En cas de danger, l'enfant peut être orienté rapidement vers un de nos Villages », explique Stéphanie Portmann, ex-chef de service du PEAD et de l'ERPE rattachés au Village de Pocé-sur-Cisse. « Nous sommes deux éducatrices référentes par situation dans le cadre de l'accompagnement PEAD. Nous devons nous assurer que l'environnement familial permet à l'enfant d'évoluer sans éléments de danger », précise Angélique Chaumont, éducatrice PEAD. Sans être présentes 24 h sur 24, les éducatrices/teurs interviennent au domicile deux à trois fois par semaine, à des horaires

extrêmement variés qui permettent d'accompagner des moments clés de la journée : lever, départs à l'école, devoirs, repas, coucher... en fonction des besoins de l'enfant et des difficultés que les parents ont à gérer ces rituels. « Nous sommes au cœur de la famille. L'idée, c'est de faire équipe. Partant de la réalité de cette famille, notre objectif est de renforcer les compétences parentales, de les amener à pouvoir tout gérer sans nous. Notre attention est centrée sur le développement de l'enfant, afin qu'il évolue dans de bonnes conditions, au sein du foyer familial. Pour ce faire, nous parlons beaucoup avec les parents de leurs valeurs, de ce qu'il est important de transmettre à leurs enfants », complète sa collègue, Aurélie Jouanneau. Le PEAD est particulièrement efficace lorsque les compétences parentales nécessitent d'être réactivées ou renforcées et/ou lorsque le placement en institution ne serait pas bénéfique aux enfants. Par exemple, dans le cas du primo-placement d'un adolescent. « Un primo-placement à cet âge pourrait aggraver la situation. Nous intervenons pour aider les parents à se remobiliser sur les questions de la scolarité, du soin, mais aussi pour réfléchir au cadre posé et travailler les relations au sein de la famille », note Angélique Chaumont. L'accompagnement d'un retour à domicile est également un des enjeux majeurs du PEAD. « Une part importante de notre travail consiste à redonner confiance aux parents dans leurs capacités parentales et à les aider à gérer leur(s) enfant(s) au quotidien », complète Aurélie Jouanneau. Permettre à l'enfant de grandir auprès de ses parents tant qu'il n'y a pas de danger direct et immédiat, c'est tout l'objectif de ce dispositif. ACTION ENFANCE dispose de quatre services de PEAD : en Indre-et-Loire, dans la Meuse, en Seine-et-Marne et dans l'Essonne. ❁



Témoignage



GILLES LISSOIR, CHEF DE SERVICE AU VILLAGE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS DE MONTS-SUR-GUESNES (86).

« Des visites coconstruites avec la mère »

« Une fratrie de cinq enfants, âgés de 6 ans à 18 ans et demi, est accueillie au Village d'Enfants et d'Adolescents de Monts-sur-Guesnes depuis sa création. Leur mère habite en région parisienne, à plus de 300 km du Village. Dans un premier temps, elle ne voyait ses enfants qu'en lieu neutre, en présence d'un tiers, une fois par mois. « Puis, le juge a réévalué la situation et définit un "droit de visite avec présence intermittente d'un tiers", que nous assurons pleinement, explique Gilles Lissoir, chef de service. Leur mère a le droit de voir chacun de ses enfants une fois par mois et la fratrie dans son ensemble une fois par mois également. Cela représente un gros effort financier et d'organisation. »

Pour rendre possibles ces visites, un éducateur familial va chercher la mère des enfants à la gare TGV, à une demi-heure du Village, et la conduit soit au Village pour que la rencontre se déroule dans l'espace famille, soit dans la maison d'adolescents de Poitiers, qui dispose également d'une salle à cet effet. « Elle fait des efforts, et nous aussi. C'est ce qui nous permet d'être dans un vrai accompagnement. »

Dans le droit de visite défini par le juge, toute la subtilité est dans le terme « intermittent ». « La confiance étant bien établie, la mère est en capacité de nous demander de l'aide ou un appui ponctuel. Lorsqu'elle sent que ses enfants ne sont pas disponibles ou que l'excitation est trop importante, elle nous fait signe pour que l'on intervienne. »

Les visites peuvent aussi se dérouler à l'extérieur. Ainsi, à la demande des enfants, toute la famille a déjeuné au restaurant, ce qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années. Pour que tout se passe bien, deux éducatrices/teurs familiaux étaient présents. « La mère s'est emparée de notre accompagnement et est très réactive. Pour autant, il n'est pas à l'ordre du jour que les enfants passent même quelques jours chez elle. Ses capacités maternelles restent faibles. On est vraiment dans une forme d'aide à la parentalité très adaptable, au plus près des besoins des enfants et de ce que leur mère peut apporter. » ❁

la Fondation en actions

LA BOISSERELLE (77)

Baptêmes de l'air



Les 10 juin et 8 juillet derniers, 50 enfants et éducateurs du Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boissierelle ont eu la chance de vivre une expérience unique en prenant place à bord d'un avion quatre places grâce à l'association *La Tête dans les étoiles*. Le temps d'un vol, le pacte était de laisser ses soucis au sol et, sitôt l'envol, de profiter. Les jeunes ont d'ailleurs accepté de symboliser ce pacte en écrivant leurs petits et plus gros tracas dans une boîte qui, elle, est demeurée bien clouée au sol. À l'issue de cette magnifique journée vécue à l'Aéro-club Marcel Dassault de Nangis, chaque jeune passager est reparti avec son diplôme de baptême de l'air et sa photo. À coup sûr, cette expérience leur aura donné des ailes. ☘

Jean Charnet, directeur

BAR-LE-DUC (55)

Mario les bons tuyaux

Pour l'amusement de tous, Didier, technicien de maintenance du Village d'Enfants et d'Adolescents de Bar-le-Duc, a revêtu le temps d'une journée la panoplie de Mario, personnage de dessin animé connu des plus jeunes. Avec son frère Luigi alias Édouard, éducateur familial, il a parcouru les maisons du Village. ☘



Ateliers culinaires



Cet été dans les maisons du Village, enfants et éducateurs ont concocté menus et délicieux plats sous les yeux experts des maîtresses de maison Blandine, Sengul et Béatrice. ☘
Sabrina Martin, secrétaire

PARTENARIATS



Séjours au grand air



Fin juin, ACTION ENFANCE a été invitée à la journée solidaire « Act for Life » de son nouveau partenaire Swiss Life France pour parler de ses actions auprès de 1 600 collaborateurs à Eaubonne. La Fondation est entrée dans le programme d'arrondi sur salaire de l'entreprise et s'est vu remettre un don de 7 000 €. Merci à tous les collaborateurs et à Nathalie Martin, directrice de la RSE de Swiss Life France.



Fait maison

Entre janvier et juin 2023, les jeunes gens accueillis dans les Appart'Ados et par le Service d'accompagnement éducatif vers l'autonomie du Village d'Enfants et d'Adolescents de La Boissierelle se sont réunis autour d'un projet : réaliser par eux-mêmes des produits cosmétiques et ménagers, naturels et biologiques. Une réflexion sur l'impact positif a été menée concernant la santé, la préservation de la planète et le porte-monnaie. Ces ateliers ont également permis aux jeunes d'apprendre à se connaître et de réaliser un produit qui correspondra le plus à leurs besoins. ☘
Marine Blaize et Soraya Soni, éducatrices familiales

grâce à votre générosité



TOUS VILLAGES

Sport inter-établissements

Le 1^{er} juillet dernier, près de 160 enfants et salariés des Villages et du siège de la Fondation se sont donné rendez-vous au parc de Saint Germain-Laval à l'initiative du Village d'Enfants et d'Adolescents de Clairefontaine afin de vivre ensemble une grande journée sportive. Au programme, accrobranche, tir à l'arc, laser game et autres jeux d'extérieur. Un barbecue clôtura cette belle journée. Pensées dans l'esprit des valeurs collaboratives d'ACTION ENFANCE pour renforcer la cohésion, l'engagement et la confiance au sein des équipes, ces journées sportives remportent chaque année un franc succès. ☘

VILLABÉ (91)

Rencontres et handicap

Deux éducateurs spécialisés en contrat d'apprentissage au Village d'Enfants et d'Adolescents de Villabé ont mis en place un partenariat avec la Maison d'accueil spécialisée (MAS) Le Mascaret à Tigery, dans l'Essonne. Le but : créer des rencontres intergénérationnelles entre des personnes handicapées et des enfants accueillis au Village. Lors de la première visite fin juin, quatre enfants et quatre résidents polyhandicapés ont réalisé un totem en papier mâché. Des déjeuners s'en sont suivis ainsi qu'une invitation à regarder le match de rugby France/Nouvelle Zélande



sur écran géant à la MAS. Fin septembre, des résidents de la MAS sont venus au Village où un délicieux goûter préparé par les enfants les attendait. Mi-octobre, enfants et résidents de la MAS se sont à nouveau retrouvés pour participer à une course solidaire organisée dans le cadre de la semaine du handicap. ✕

Clément Combeau et Selma Ilabi, éducateurs spécialisés stagiaires

Octobre rose

— Mobilisés par Céline Vithelingum, éducatrice familiale, et coachés par Thierry Ancarno, 44 enfants et 8 éducatrices/teurs familiaux du Village ont participé avec entrain à la marche d'Octobre rose. Même les plus petits ont parcouru sans faillir ni se plaindre les 5 km de cette marche de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Bravo à tous pour ce bel élan de solidarité. ✕



SOISSONS (02)

Favoriser le parrainage

— ACTION ENFANCE pilote un dispositif de parrainage dans l'Aisne afin de favoriser la création d'un lien affectif et durable entre un/e parrain/marraine et un enfant qui a besoin et exprime le désir d'une relation extérieure qui le sorte de son lieu de placement. Pour faire connaître cette initiative, des réunions publiques ont été organisées les 12 et 21 septembre derniers à destination des



personnes qui souhaiteraient s'engager dans un parrainage ou du bénévolat en faveur des enfants protégés du territoire de l'Aisne. Au Village d'Enfants et d'Adolescents de Soissons, dix enfants de 7 à 17 ans sont parrainés, quatre sont en attente. Dans l'ensemble des Villages ACTION ENFANCE, une trentaine d'enfants souhaiteraient avoir un parrain ou une marraine.

CELA VOUS INTÉRESSE ?

✕ Pour l'ensemble des Villages ACTION ENFANCE : 01 53 89 12 48 / contact.parrainage@actionenfance.org

✕ Pour le territoire de l'Aisne : Jamela Ben Alla – référente parrainage ACTION ENFANCE - 03 23 96 24 30 / jamela.ben-alla@actionenfance.org

CHINON (37)

Le temps des vendanges



✕ Une dizaine de jeunes gens accueillis au Village d'Enfants et d'Adolescents de Chinon ont partagé une matinée avec l'équipe de vendangeurs de Mathieu Cosme et Angélique en leur Domaine de Beaumont à Noizay. Chacun s'est montré attentif et respectueux des consignes données, en triant correctement les raisins par exemple, découvrant la passion des viticulteurs pour la vigne et la nature ainsi qu'un savoir-faire respectueux de l'environnement. Une belle aventure pour les jeunes de ce Village situé au milieu de vignes. Certains auraient déjà pour projet de revenir l'année prochaine. ✕

Céline Mercier, chef de service



Salon de lecture



— Offrir un espace pour s'évader du quotidien, stimuler l'imagination, donner le goût de la lecture et favoriser des moments de partage : telle est l'ambition de la nouvelle bibliothèque inaugurée le 23 août dernier. Cette salle de lecture à l'ambiance feutrée est un lieu apprécié par les enfants qui prennent plaisir à s'y retrouver. ✕

Alexandra Scholivet, éducatrice de jeunes enfants

Aménagements durables



Le 21 juin dernier, 25 salariés de l'équipementier Norgren ont réalisé des aménagements durables avec le concours des enfants et des équipes du Village d'Enfants et d'Adolescents de Clairefontaine. Des jeux de tir à l'arc et badminton ont été offerts aux enfants... Un déploiement d'idées généreuses pour une journée très joyeuse.



31^e Trophée de l'Enfance



Le Trophée de l'Enfance, compétition de golf organisée au profit d'ACTION ENFANCE était organisée pour la 31^e année consécutive, les 23 et 24 août dernier sur le parcours du Dinard Golf Club. Grâce au fidèle soutien de Marie Paris, présidente, de Louis-Philippe Kühne, créateur de ce Trophée, de Jean-Guillaume Legros, directeur du golf et de son équipe, cette 31^e édition a mobilisé 164 participants et permis de réunir la somme de 6 650 € au profit d'ACTION ENFANCE. Un immense merci à tous !

la Fondation en actions

RÉTROSPECTIVE

L'été dans les Villages d'Enfants et d'Adolescents

VILLABÉ (91)

➤ **Séjour à la montagne et randonnées** grâce au partenariat créé avec Odalys.



AMBOISE (37)

➤ **Vélodysée pour six adolescents sur une piste cyclable** de 200 km reliant la Bretagne à la côte basque.



SABLONS (33)

➤ **En camping à Sarlat.** Au programme : piscine, concerts, découverte du patrimoine local et chasse au trésor.



AMILLY (45)

➤ **Aux sources vives de l'Auvergne.** Dépaysement et découverte des alentours de Murot.



PARTENARIATS

Odalys
GROUPE

Séjours au grand air

Odalys, le groupe de location de vacances, a offert de très nombreux jours de locations à la mer, à la campagne et à la montagne aux enfants et équipes des Villages ACTION ENFANCE durant l'été mais aussi pendant les vacances de la Toussaint et à Noël. Pour la plus grande joie de tous.



CLAIREFONTAINE (77)

➤ **De nombreuses activités :** journée à Étretat, visite de la Tour Eiffel, soirées camping au Village pour admirer les étoiles, salles d'escalade et jeux d'arcades...



LA BOISSERELLE (77)

➤ **Trek de trois jours en Haute-Savoie pour dix adolescents.** L'effort de la randonnée et les plaisirs simples en pleine nature ont eu un effet apaisant et ressourçant.



CESSON (77)

➤ **Dépaysement au bon air iodé de Pornic** dans des conditions très ressourçantes.



POCÉ-SUR-CISSE (37)

CHINON (37)

➤ **Semaine aux Ménières pour une dizaine d'enfants.** Air pur et randonnées grâce à la mise à disposition gracieuse d'appartements par l'Agence des Alpes et la société de remontées mécaniques Sevabel.

Qui finance les vacances ?



grâce à
votre
générosité

— Dans la dotation budgétaire allouée par les Départements pour chaque enfant confié à ACTION ENFANCE, un poste « vacances » est prévu. Mais les projets ou les opportunités dépassent souvent ce montant. La Fondation puise alors dans les réserves précieuses issues de la générosité de ses donateurs. Des partenariats sont également noués avec des entreprises qui offrent des séjours. ☺



Zoom sur les Villages d'Enfants et d'Adolescents du Loiret

Amilly



Ouverture **2003**



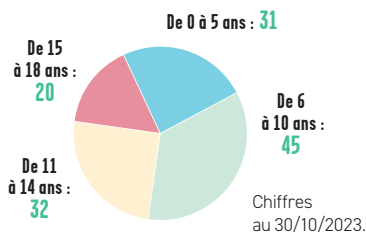
35
fratries

+ Pôle famille d'accueil : **12** places
Apprentissage de l'autonomie : **12** places
Mère/bébé : **3** places



capacité d'accueil du Village :
130 enfants accueillis
par ACTION ENFANCE dans le Loiret

Âge des enfants et jeunes accueillis



« Avec la perspective de ce 3^e Village d'Enfants et d'Adolescents, le Loiret est le département dans lequel la Fondation aura la plus forte implantation. Nous y expérimentons une nouvelle organisation en territoire. » —

Sandra Macé, directrice du Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amilly

Tigy : Accueil des enfants en locations provisoires le temps des travaux
Village définitif : décembre 2024



Capacité d'accueil : **48** enfants,
8 maisons

3^e Village à l'ouest d'Orléans
Accueil provisoire des enfants à partir de 2024, construction en 2026.



Habilitation reçue à l'été 2023
pour **48** places

👍 Réussites 2022/2023

- Plus d'une trentaine de séjours sur des thématiques et en des lieux différents organisés.
- Formation d'un groupe d'enfants à la médiation par les pairs et premières expériences réussies. À développer en 2024.
- Journées de travail sur le thème « Le quotidien comme vecteur de bienveillance ». Les 100 salariés des Villages d'Amilly et de Tigy étaient exceptionnellement réunis.

📁 Projets 2024

- Création de partenariats avec des entreprises et des associations du Loiret, notamment en vue d'ouvrir les jeunes à différents métiers.
- Réflexion sur la structuration de l'activité et l'organisation des trois Villages en territoire ; concrétisation dans le cadre d'un CPOM.



3 questions à

FLORENCE GALZIN,
Vice-présidente en charge de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse. Département du Loiret

« Le modèle des Villages d'Enfants et d'Adolescents offre un lieu de vie apaisé »

👉 Le Département du Loiret a lancé début 2023 un appel d'offres pour la création de nouveaux Villages d'Enfants et d'Adolescents.

Pourquoi cette orientation ?

— Entre 2018 et 2023, le nombre d'enfants confiés au Département a augmenté de 25 %. Ils sont aujourd'hui près de 1 900. Nous avons donc élaboré une politique de développement de structures avec la volonté de diversifier notre offre d'accueil. En 2022, nous avons visité le Village d'Enfants et d'Adolescents d'Amilly avec la mission enfance. Ce mode d'accueil nous est apparu parfaitement conforme à notre objectif premier de ne pas séparer les fratries. Avec ses maisonnettes de six enfants, le Village offre un lieu de vie apaisé, qui nous semble propice à la sérénité des enfants.

👉 Un nouveau Village est déjà en projet à Tigy, un autre sera construit dans le cadre du dernier appel d'offres. Pourquoi avoir choisi ACTION ENFANCE ?

— Nous travaillons avec la Fondation depuis 2003, date d'ouverture du Village d'Amilly. C'est un partenaire avec qui nous avons établi une relation de confiance historique et instituée. Amilly est une expérience réussie. Lors de cette visite, nous avons été unanimes pour souligner la pertinence du dispositif et la qualité du fonctionnement. C'est très rassurant pour le président du Département et pour les élus de savoir que les enfants sont accueillis dans un environnement de qualité et que l'on y travaille sur leur future autonomie. Toutes ces raisons nous convainquent de renforcer notre partenariat avec ACTION ENFANCE qui, par son rayonnement national, nous permet aussi d'avoir une vision de ce qui se fait dans d'autres départements.

👉 De quelle manière les Villages d'Enfants et d'Adolescents, bientôt au nombre de trois dans le Loiret, peuvent-ils contribuer à la dynamique territoriale ?

— ACTION ENFANCE et ses équipes éducatives connaissent bien le territoire. Cela nous semble être un atout pour la préparation à l'autonomie, la scolarisation, la professionnalisation. Dans les choix d'implantation des Villages, nous veillons – en partenariat avec les équipes de la Fondation – à ce qu'ils soient à proximité des établissements scolaires et d'une offre de soins adaptée. À Tigy, par exemple, le futur Village jouxtera un collège que le Département vient de rénover. La création d'un Village dynamise également le bassin économique, avec la création d'emplois (ndlr : environ 50) qu'elle génère. Par ailleurs, avoir trois Villages dans le Département permettra probablement de trouver des synergies en termes de fonctionnement. 🌟

La joie de se retrouver



Le retour en famille de Kalyss, après deux années passées au Village d'Enfants et d'Adolescents de Pocé-sur-Cisse, s'est fait dans le cadre sécurisant d'un placement éducatif à domicile (PEAD).

La jeune fille de 16 ans et sa mère ont accepté de témoigner de cette période de retrouvailles.

Des difficultés de communication qui rendent la situation intenable : voilà ce qui a décidé la mère de Kalyss à demander le placement de sa fille, âgée de 11 ans. « On était à la fois très fusionnelles et conflictuelles. J'ai un fort caractère, elle est très sensible. On n'arrivait plus à se comprendre ! Nous avons besoin de cet éloignement », explique la mère de Kalyss. Prévu pour être un placement administratif, le dossier part finalement devant le juge des enfants, le père, jusque-là absent, voulant faire valoir ses droits. Kalyss est placée, d'abord en familles d'accueil, où cela ne se passe pas toujours bien. « Je voulais de toutes mes forces que Kalyss aille au Village d'Enfants, plus sécurisant, même si je craignais que ce soit difficile pour elle qui a des difficultés avec le collectif ».

En janvier 2020, Kalyss est accueillie au Village d'Enfants et d'Adolescents de Pocé-sur-Cisse. « Au début, j'avais une chambre seule. Tout de suite, deux filles sont venues m'inviter à une soirée pyjama. Nous sommes devenues amies. Puis j'ai partagé ma chambre avec une fille. C'était pendant le Covid. J'étais bien contente de ne pas être seule », se souvient l'adolescente dont l'une des difficultés est la crainte de se sentir rejetée par ses pairs. « Certainement que Kalyss n'a pas bien vécu cette décision. Mais avec le recul, en grandissant, je pense qu'elle verra les choses différemment. Il valait mieux un placement, que l'on se revoie maintenant et que l'on s'entende, plutôt qu'un placement tardif où il n'y aurait plus eu de possibilité de retour », estime la mère de la jeune fille. Pendant cette période, Kalyss rentre chez elle le week-end et les vacances. En janvier 2022, le juge estime qu'un retour en famille est possible, avec une mesure de placement éducatif à domicile.

« L'équipe nous a énormément aidées à nous reconstruire. J'ai eu la chance d'avoir tout ce soutien. »

MÈRE DE KALYSS

UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENANT

— Pendant un an et demi, Angélique Chaumont et Léa Favroux, deux éducatrices du service de PEAD de Pocé-sur-Cisse ont accompagné la mère et la fille dans cette nouvelle vie. « Elles venaient à la maison trois fois par

« **Finalement, j'ai bien aimé vivre en groupe, au Village. Et dans le cadre du PEAD, j'ai même fait de la figuration sur le tournage "d'ACTION ENFANCE fait son cinéma". Tout cela m'a fait grandir.** » —

KALYSS

semaine. Au départ, ce n'était pas simple à vivre, cela peut sembler intrusif. Mais il fallait en passer par là, accepter cet accompagnement. Et puis, elles ont la bonne manière de faire, de parler. Elles m'ont beaucoup soutenue et nous ont aidées à nous retrouver. »

Pendant ce PEAD, Angélique Chaumont et Léa Favroux ont beaucoup travaillé sur la relation mère-fille : apprendre à communiquer, être à l'écoute des besoins de son enfant, être à sa place d'enfant et accepter ses parents comme ils sont. Kalyss dit avoir bien vécu cette période : « Angélique ou Léa étaient là pour nous. Leur présence était apaisante quand cela n'allait pas bien avec Maman et que l'on risquait de crier et de s'injurier. »

TROUVER SA VOIE

— Une part importante du travail a porté sur l'autonomisation et l'élaboration du projet professionnel de Kalyss, sujets de tension et d'inquiétude. Avec l'aide d'Angélique et de Léa, la jeune fille a exploré différentes voies avant de s'orienter vers la cuisine. Elle prépare actuellement un CAP en alternance dans le restaurant de sa sœur aînée et envisage déjà de compléter sa formation par un CAP Pâtisserie. « Au CFA⁽¹⁾, Kalyss a de très bonnes notes, alors qu'elle était en difficulté scolaire au collège. C'est un vrai soulagement », observe sa mère. Alors qu'il était difficile pour elle d'imaginer que Kalyss prenne le train toute seule, l'adolescente prend à présent régulièrement le bus, le train et le tramway pour se rendre à ses activités. Grâce à l'accompagnement d'Angélique et de Léa, la relation est à présent bien installée. Le retour à domicile a été sécurisé et le soutien du PEAD n'est plus nécessaire. Il a pris fin en janvier 2023. ☺

(1) Centre de formation des apprentis.

ENVIE DE TRANSMETTRE

NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS

— J'éprouve beaucoup de difficultés à écrire du fait de ma mauvaise vue. Quelle forme de testament me conseillez-vous ?

En effet, il existe deux formes de testament : olographe, rédigé à la main par vous, et authentique, rédigé par votre notaire. Par conséquent, nous vous conseillons d'opter pour le testament authentique.

Votre notaire enregistrera votre testament au Fichier central des dispositions de dernières volontés, ce qui vous donnera la garantie que vos volontés seront bien respectées.



Je profite de ce mot pour prendre la plume

afin de vous annoncer mon départ de la Fondation ACTION ENFANCE. J'ai pris beaucoup de plaisir, pendant 26 ans, à œuvrer avec vous pour la cause des enfants que la vie a malmenés. Ensemble, et grâce à votre générosité, nous avons contribué à réunir les conditions d'un accompagnement au plus près des besoins de chacun et permis à de nombreux jeunes adultes de bien démarrer dans la vie.

Tout au long de mon parcours à la Fondation, j'ai senti la chaleur de cette famille que nous formions autour de ces enfants. Cette bienveillance que vous m'exprimiez dans nos échanges m'a permis de mesurer la chance et le privilège de vous avoir, fidèles, à nos côtés.

Ma remplaçante me rejoindra mi-janvier avant mon départ afin que je puisse lui transmettre le flambeau et assurer une continuité dans la relation privilégiée que nous avons établie. Je tiens à vous adresser toute ma gratitude pour ces moments partagés, emplis d'humanité. Je pars en me souvenant de chacune et de chacun d'entre vous. ☘



VÉRONIQUE IMBAULT

DIPLÔMÉE NOTAIRE - RESPONSABLE
DES RELATIONS TESTATEURS
ET LIBÉRALITÉS - DONATIONS,
LEGS ET ASSURANCES-VIE

un conseil

sur les donations, les legs et les assurances-vie ?

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE SERVICE LIBÉRALITÉS

- ☉ Par courrier : ACTION ENFANCE - service libéralités, 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris
- ☉ Par téléphone : 01 53 89 12 44
- ☉ Par e-mail : veronique.imbault@actionenfance.org

Demandez notre brochure *Donations, legs, assurances-vie* et notre lettre d'information *Merci*.



MARIE BLONDEL
RESPONSABLE DES
RELATIONS AVEC LES
BIENFAITEURS

**Chères amies,
chers amis,**

En cette fin d'année, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux à vous ainsi qu'à vos proches. Que cette période soit placée sous le signe des retrouvailles et des moments chaleureux partagés avec ceux qui vous sont le plus chers.

Au sein de la Fondation, c'est ce même vœu que chaque membre de nos équipes formule pour les enfants que nous accueillons. Celui de pouvoir, le temps des fêtes, mettre de côté les difficultés du quotidien et la douleur d'un passé compliqué, pour profiter d'une parenthèse de joie et d'insouciance.

Plus qu'un vœu, c'est la mission que se sont donnée les éducateurs familiaux pour permettre aux enfants qu'ils accompagnent au quotidien de connaître eux aussi la magie de Noël. L'impatience quand vient le moment de décorer le sapin, la joie de débiller un cadeau qui a été choisi tout spécialement pour soi, le plaisir de préparer et partager un repas de fête. Autant de sensations que beaucoup d'entre nous connaissons mais qui doivent être recréées au sein des maisons des Villages d'Enfants et d'Adolescents.

C'est dans ces occasions que votre don prend toute son importance, car c'est bien la générosité de nos bienfaiteurs qui nous permet de proposer et d'organiser ces moments chaleureux et de partage, ô combien importants pour la reconstruction et le bien-être des enfants.

De nouveau, je vous souhaite de joyeuses fêtes, solidaires je l'espère ! ☘

☉ Retrouvez votre espace donateur sur www.actionenfance.org/espace-donateur

La relation avec les parents chez ACTION ENFANCE

Nous naissons tous dans l'histoire de nos parents. Lien réel ou symbolique, proche ou distante, la relation avec leurs parents est essentielle dans la construction des enfants, même lors d'un placement. ACTION ENFANCE l'a bien compris et favorise le lien avec les parents, quand il est possible et autorisé, au travers de différents dispositifs correspondant à chaque situation.

En quoi le lien avec les parents est-il essentiel pour les enfants ?

- **Un besoin d'échanges affectifs** : capacité à recevoir et donner de l'amour.
- **Un besoin d'identité**. Pour se construire, l'enfant doit pouvoir s'inscrire dans sa filiation, une lignée de génération et la société.

Et pour l'enfant placé ?

- **Une clé possible de compréhension de sa situation « extra-ordinaire »** : pourquoi, lui, ne vit-il pas avec ses parents ?
- **L'inscription de l'enfant dans la réalité de sa mère et de son père**, évitant ainsi une construction imaginaire des parents absents du quotidien.



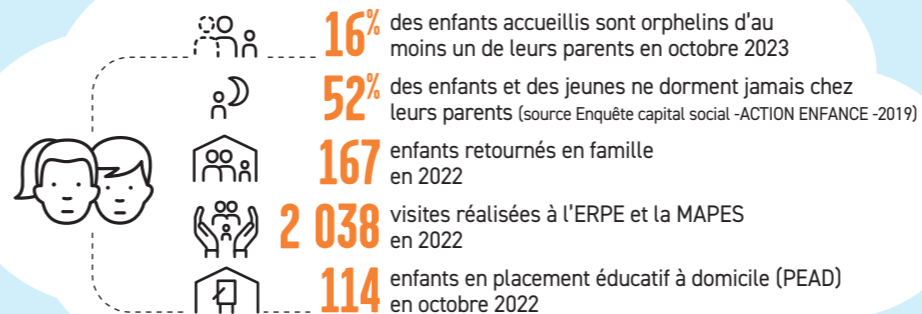
Comment s'exerce le lien parental en situation de placement ?

- C'est un élément de la mesure judiciaire ou administrative.
- Droits d'appels téléphoniques et/ou de visite et/ou d'hébergement.
- Modalités spécifiées par le juge des enfants.

Les modalités des droits de visite peuvent-elles évoluer ?

- Oui, l'ordonnance de placement est révisée par le juge au minimum tous les ans, parfois deux ans.
- Lors de l'audience, l'enfant et les parents peuvent exprimer leurs souhaits concernant leurs relations.
- L'équipe éducative éclaire les décisions par ses observations. Elle peut également saisir le juge si nécessaire.

CHIFFRES CLÉS



Les dispositifs du lien parental chez ACTION ENFANCE

- **Dans la vie quotidienne**
L'éducatrice/teur familial partage le quotidien de l'enfant, coordonne la relation avec ses parents et veille à respecter leurs droits. Appels téléphoniques, droits de visite et d'hébergement, implication des parents dans le suivi médical, les activités scolaires et extra-scolaires...
- **La relation parentale symbolique**
Quand un enfant ne voit pas ou peu ses parents, des temps dédiés sont mis en place pour que l'enfant, avec l'aide du/de la psychologue, puisse évoquer ses parents et faire vivre ce lien de manière symbolique.
- **Les espaces de rencontre parents-enfants**
Objectif : faciliter l'exercice de certains droits de visite médiatisés, encadrés ou accompagnés. Une équipe d'éducatrices/teurs, à l'écoute des enfants et des parents, veille à ce que les visites se passent bien.
 > ACTION ENFANCE a créé deux espaces de rencontres : la MAPES (Maison d'accueil parents enfants séparés) à Melun et l'ERPE (Espace de rencontre parents-enfants) à Amboise.
- **Les services de Placement éducatif à domicile (PEAD)**
Objectif : ne pas séparer l'enfant de sa famille ou préparer le retour en famille d'un enfant, en apportant un soutien éducatif à domicile. Les éducatrices/teurs peuvent décider à tout moment de suspendre l'hébergement de l'enfant chez ses parents et de l'accueillir au Village dont dépend le PEAD.
 > ACTION ENFANCE dispose de quatre services de PEAD : Indre-et-Loire, Meuse, Seine-et-Marne, Essonne.

UN ENFANT PLACÉ PEUT-IL ÊTRE PRIVÉ DE LIEN AVEC SES PARENTS ?

Oui, si la nature de la relation avec ses parents le commande ou si l'enfant est placé « au secret », pour des raisons de sécurité. Cette décision rare relève du juge et concerne le plus souvent un seul des deux parents.



DOIT-ON FAIRE « VIVRE LE LIEN » À TOUT PRIX ?

C'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui préside à la décision du juge.

- Le plus souvent, la relation avec ses parents est soutenante pour l'enfant et concourt à son bien-être, y compris lorsqu'elle est encadrée.
- Parfois, le juge estime nécessaire de suspendre ce lien, à la demande de l'enfant, de l'équipe éducative ou des parents.
- Parfois, ce sont les parents qui n'exercent pas leurs droits.
- > Dans tous les cas, l'enfant qui n'a pas de lien avec ses parents fait l'objet d'une attention particulière pour l'aider à surmonter le manque et considérer ses parents tels qu'ils sont et non tels qu'il souhaiterait qu'ils soient.



L'IMPORTANCE DU DISCOURS POSITIF

Quelle que soit la raison du placement, les éducatrices/teurs familiaux s'attachent à parler aux enfants de leurs parents, et des relations que ces derniers ont avec eux, en des termes respectueux, cherchant à les valoriser avec réalisme, sans nier les difficultés.



AUTORITÉ PARENTALE, QUE DIT LA LOI ?

« L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité de l'enfant (...) Lorsque l'enfant a été confié à un tiers, l'autorité parentale continue d'être exercée par les père et mère ; toutefois, la personne à qui l'enfant a été confié accomplit tous les actes usuels relatifs à sa surveillance et à son éducation. » art 371-1 et 373-4 du Code civil.

- > Le retrait de l'autorité parentale est rare. La quasi-totalité des parents dont les enfants grandissent dans un Village ACTION ENFANCE ont conservé l'autorité parentale.
- > Le retrait de l'autorité parentale n'entraîne pas forcément l'absence de lien parents-enfants.





Jade et Lucas se sont toujours débrouillés seuls...

... Et c'est justement ça le problème.

58,5% des enfants placés à la Fondation ne peuvent compter que sur un ou aucun adulte en dehors de nos équipes*. Comment se construire quand on ne peut compter sur personne ?

Les frères et sœurs que nous accueillons ont été maltraités ou gravement négligés dans leur famille et n'ont jamais pu tisser de liens sécurisants. Or, en plus de ce passé traumatisant, se rajoute un manque relationnel qui peut entraîner des troubles importants et freiner le développement d'un enfant. **Avec votre soutien, nous les aidons à créer des relations affectives durables y compris en dehors des Villages et brisons leur solitude, d'autant plus exacerbée au moment de Noël.**

Avec vous et grâce à vous, nous montrons à tous les enfants et jeunes accueillis à la Fondation qu'ils pourront toujours compter sur nous.

*Enquête réalisée auprès de 148 enfants et jeunes placés dans les établissements d'ACTION ENFANCE - 2019.



Faites un don avant le 31 décembre 2023 pour bénéficier d'une réduction fiscale !

Vous pouvez faire ce don en ligne sur www.actionenfance.org par chèque à l'ordre d'ACTION ENFANCE, ou contacter notre **Service Donateurs au 01 53 89 12 34.**